

REVUE L'INSATIABLE

En janvier dernier sortait le 1^{er} numéro en version papier de L'Insatiable, fabriqué par une équipe de militants de l'art et de la culture de différentes générations qui ont, notamment, contribué à la revue Cassandre/Horschamp.

Ce premier numéro était consacré aux relations entre artistes et habitants d'Aubervilliers et un bel article a été consacré au CRR 93 (voir page suivante).

Plus d'informations : www.linsatiable.org

L'insatiable
L'art, principe actif

1



Le CRR

Pas si conservateur, pour un Conservatoire !

Par Rémi Guirimand & Georges Ledoux

Né en 1972 sous l'impulsion de Jack Ralite, le Conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers-La Courneuve est issu de la fusion de deux écoles de musique communales en un Syndicat intercommunal. Riche de sa diversité culturelle, le territoire exerce une forte influence sur cette institution d'enseignement spécialisé : un constat partagé par le directeur de l'établissement, Alexandre Grandé, et son adjoint, Bertrand Guilgaud, mais également par Gbleah Thomas et Marie Joubinaux, respectivement responsable des publics et cheffe de chœur coordinatrice des partenariats à dimension vocale.

La naissance du Conservatoire d'Aubervilliers-La Courneuve s'est articulée avec les Classes à horaires aménagés (Cham)¹, dans une volonté d'apporter un enseignement artistique spécialisé dans les collèges. C'est notamment le cas au collège Jean-Baptiste-Clément-de-Dugny qui a accueilli l'une des toutes premières Cham. Les partenariats entre le Conservatoire et les établissements scolaires voisins se sont multipliés, avec une offre d'une rare diversité : chant choral, orchestre, musiques du monde, mais également théâtre et danse. Ce dispositif touche aujourd'hui environ 270 jeunes qui peuvent suivre une scolarité aménagée au collège afin d'allier enseignement général et pratique artistique intensive.

Plusieurs autres initiatives de décentralisation de l'enseignement artistique ont vu le jour : le Passeport Musique, déployé à La Courneuve, par exemple. Ce dispositif spécifique permet aux enfants des écoles d'accéder à un éveil musical et artistique d'une heure hebdomadaire dispensée durant trois ans (de la grande section de maternelle au CE1) par des musiciens intervenants sur le temps scolaire. Les objectifs du Passeport Musique sont le développement de la curiosité et de l'écoute à l'aide d'un répertoire diversifié de chansons et de créations, ainsi que la formation d'auditeurs actifs en familiarisant les enfants au concert. Plus de 2 200 élèves de La Courneuve sont concernés par l'action du Conservatoire.

La pratique musicale à l'école est encouragée à Aubervilliers : plus de 1 100 enfants participent à des ateliers de pratique musicale d'une heure hebdomadaire, parmi 48 classes allant du CP au CM1, dans treize établissements scolaires différents. Une équipe fournie de trente-quatre intervenants, musiciens ou professeurs, permet de faire fonctionner ces différents projets d'accès à la musique. De plus, de nombreuses actions de sensibilisation sont mises en place pour faciliter l'intégration aux Cham vocales et orchestrales.

Le Conservatoire s'est récemment saisi de l'initiative nationale « Plan chorale » qui a pour objectif de mettre en place un chœur dans chaque école. Ce projet pédagogique a été gratifié d'une notification de subvention par le ministère de la Culture en juillet dernier. Afin de mettre en place un lien entre chefs de chœur et professeurs des écoles, les équipes du Conservatoire ont entamé un travail avec les trois inspections de circonscriptions, les conseillers pédagogiques et les directeurs des écoles. Puis, un plan de recrutement de formateurs et musiciens intervenants a été mis en place.

Si de tels dispositifs sont chose rare dans l'implantation d'un conservatoire sur son territoire, des questions restent sans réponse : quelle circulation est possible au sein de la structure entre cette éducation décentralisée et l'enseignement spécialisé des élèves en cursus traditionnel ? Lors de nos entretiens, il nous a été confirmé que la majeure partie des jeunes des classes Cham collectives n'intégraient pas le conservatoire et abandonnaient *a priori* leur pratique artistique. Un travail est mené pour amener les publics à des concerts de « grands élèves », mais, comme partout, le clivage entre public passif et artiste virtuose reste difficile à dépasser. La formation d'un musicien intervenant n'est pas la même que celle d'un professeur d'enseignement artistique et les représentations de leur métier sont loin de concorder « naturellement ». Un conservatoire, ici ou ailleurs, peut-il réellement prendre part à la vie de son territoire quand ses deux branches d'actions demeurent distinctes ?

Une remise en question nécessaire du Conservatoire ?

La conception de la musique classique pratiquée dans les conservatoires repose sur l'idée d'un artisanat à haute compétence technique : une pratique spécialisée porteuse d'une histoire, d'un patrimoine et de rituels sociaux marqués, comme celui du récital. Cette conception voudrait que la musique soit une bonne chose en elle-même et qu'elle participe naturellement à la construction d'un citoyen. À cette vision s'oppose celle d'un art comme principe actif de la construction sociale, qui ne se proclame pas comme autonome mais comme moyen de travailler les constructions symboliques et de tisser un *commun* fragile, sans cesse changeant et fondamentalement politique. Ce paradigme semble difficile à adapter à des institutions telles qu'un conservatoire. Une telle construction culturelle reviendrait à remettre en cause le fonctionnement de la verticalité de l'enseignement de l'art qui prédomine dans notre société.



Mais en pratique, certaines initiatives esquissent une ouverture vers cette façon de procéder. Par exemple, Marie Joubinaux prend soin de faire dialoguer les différentes cultures présentes au sein de la Cham vocale avec laquelle elle travaille. Elle aborde un répertoire sacré de tradition occidentale auprès d'enfants issus de diverses confessions, tout en prêtant une oreille attentive à leurs propositions et en prenant en compte leurs désirs. L'expérience n'est pas isolée : elle fait écho à celle que décrivait il y a peu Amaury Pierre, professeur d'éducation musicale en collège à Stains¹. Le quartier de La Maladrerie a récemment fait l'objet d'un documentaire autour des identités vocales qui le composent, un film qui montre à quel point le sensible et la dimension esthétique peuvent être des lieux de création d'un discours commun, et met au jour la fragilité de ce répertoire dans des populations déracinées. [lire entretien en page 39]

« Il s'agit de donner aux populations les moyens de s'approprier leur histoire soit pour la prolonger dans un régime de tradition, soit pour pouvoir s'en dégager. Il s'agit de promouvoir ce qu'on pourrait appeler une auto-institution de la culture mais en lui donnant les moyens de cette auto-institution. Il faudrait partir des communautés de sensibilité, voire de chacun, pour promouvoir d'un même mouvement les pratiques amateurs d'interprétation, de création, d'écoute sans pour autant négliger l'appropriation des dites grandes œuvres. Il s'agit donc de promouvoir non une éducation, mais une possibilité d'exercer très tôt son sens critique musical.³ » ▲

1. Les Classes à horaires aménagés musique/danse/théâtre (CHAM/CHAD/CHAT) sont des classes d'enseignement général de niveau primaire, élémentaire ou secondaire, dans lesquelles sont regroupés des élèves qui bénéficient d'un emploi du temps adapté qui leur permet de suivre pendant le temps scolaire un enseignement spécialisé d'éducation musicale, chorégraphique, théâtrale ou d'arts plastiques d'environ cinq à six heures de cours par semaine, dispensés soit en conservatoire, soit directement à l'école.

2. Benoît Falaize (dir.), *Territoires vivants de la République. Ce que peut l'école : réussir au-delà des préjugés*, La Découverte, 2018.

3. *Étude des discours de la musique classique*, par l'équipe du TRAM, dirigée par Sophie Wahnich.

CRR, CRC, CRD, CHAM, CHAD, CHAT...

Les conservatoires en France sont classés en fonction de leurs activités et du territoire sur lequel ils interviennent : rayonnement régional (CRR), communal (CRC), départemental (CRD), régional (CRR), ou national (CNS, pour Conservatoire national supérieur). Cependant, cette appellation peut dissimuler certains aspects de l'image du conservatoire : en effet, le CRR d'Aubervilliers-La Courneuve (comme la grande majorité des CRR) accueille de nombreux étudiants venus de l'étranger pour y faire des études artistiques spécialisées, son rayonnement à proprement parler dépasse donc les limites de la région, et même les frontières nationales.

Jusqu'au CRR, les diplômes délivrés ne rentrent pas dans le système de l'enseignement supérieur (licence-maîtrise-doctorat). Pour envisager des études approfondies en interprétation musicale ou en pédagogie, il faut se tourner vers les Conservatoires nationaux supérieurs ou vers des structures articulées avec les CRR, les Pôles supérieurs, qui proposent des formations diplômantes en lien avec les universités. Le CRR d'Aubervilliers-La Courneuve est ainsi un des moteurs du « Pôle Sup' 93 », le Pôle d'enseignement supérieur de la Musique Seine-Saint-Denis Île-de-France fondé en 2009.

Si une grande partie des CHAM en France se concentre sur l'apprentissage d'un instrument en cours individuel, les CHAM orchestre à vents, musiques du monde, vocale, chorégraphiques et théâtrales présentes sur le territoire Aubervilliers-La Courneuve et en lien avec le Conservatoire inscrivent la pratique artistique dans une démarche collective. Le succès des CHAM vocale prouve l'efficacité de ces dispositifs. De plus, dans cet exemple, la voix permet un accès immédiat à la musique, sans les barrières créées par l'instrument, sa prise en main physique et ses représentations symboliques. Ainsi, l'apprentissage du chœur passe par un fin équilibre entre transmission orale, écoute et lecture de partition : dans le collectif se nouent l'écoute de l'autre et de sa propre voix avec une sensibilité personnelle.